



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2026_0135

11 - Mobilités

Fourniture et livraison de dispositifs de retenue et garde-corps pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine

Le 9 mars 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h02.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, L. 2125-1 1°, R. 2124-2 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 mars 2022 relative à la fourniture et livraison de dispositifs de retenue et garde-corps pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine ;

Exposé :

La fourniture et livraison de dispositifs de retenue métalliques et de garde-corps pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine est actuellement assurée grâce à quatre accords-cadres à bons de commande, à savoir :

- fourniture et livraison de glissières métalliques normes NF et accessoires de pose ;
- fourniture et livraison de glissières mixtes (bois / métal) normes européennes (marquage CE) et accessoires de pose ;
- fourniture et livraison de dispositifs de retenue métalliques normes européennes (marquage CE) et accessoires de pose ;
- fourniture et livraison de garde-corps pour génie civil.

Les services départementaux réalisent les réparations des dispositifs de retenues ainsi que les travaux neufs pour l'ensemble des routes départementales.

Pour couvrir les besoins du Département pour les quatre prochaines années, il convient de lancer une consultation en appel d'offres ouvert au niveau européen en vue de la passation de quatre nouveaux accords-cadres à bons de commande sans montant minimum avec un montant maximum réparti comme suit :

- Lot 1 : fourniture et livraison de garde-corps pour ouvrages de génie civil - maximum de 150 000 euros HT par an ;
- Lot 2 : fourniture et livraison de dispositifs de retenue métalliques normes NF et accessoires de pose - maximum de 100 000 euros HT par an ;
- Lot 3 : fourniture et livraison de dispositifs de retenue mixtes (bois / acier) et accessoires de pose - maximum de 200 000 euros HT par an ;
- Lot 4 : fourniture et livraison de dispositifs de retenue métalliques et accessoires de pose norme CE - maximum de 300 000 euros HT par an.

L'estimation annuelle de l'ensemble de ces lots est de 607 183 euros HT et est répartie comme suit :

- Lot 1 : 89 567,50 euros HT / an ;
- Lot 2 : 64 229,50 euros HT / an ;
- Lot 3 : 177 826 euros HT / an ;
- Lot 4 : 275 560 euros HT / an.

Le lot 1 sera conclu pour une période initiale de 8 mois, afin que sa date anniversaire corresponde à celle de l'ensemble des lots de cet accord-cadre. Les lots 2, 3 et 4 seront conclus pour 1 an à partir de leur date de notification. Tous les lots pourront être reconduits trois fois pour une période d'un an.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal, en fonctionnement, sur le chapitre 011, fonction 843, articles 6023.6 et 60633.5, code service P321.

Décide :

- d'autoriser le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert, en vue de la passation de quatre accords-cadres à bons de commande ayant pour objet la fourniture et livraison de dispositifs de retenue et garde-corps pour les besoins du Département d'Ille-et-Vilaine ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les accords-cadres à bons de commande avec les entreprises qui seront retenues par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
10 mars 2026
ID: CP_2026_0135

Pour extrait conforme